

Anoblissements de médecins et chirurgiens de Louis XIV à Louis XVI *

par François DE VAUX DE FOLETIER

Lorsque je dirigeais les Archives du département de la Seine et de la ville de Paris, une série m'a paru d'un grand intérêt pour l'histoire sociale, celle des registres d'insinuation des lettres dites de Grande chancellerie, depuis 1704 jusqu'à janvier 1791, série concernant principalement la région parisienne. Je l'ai fait répertorier et mettre sur fiches. Parmi les actes insinués figurent d'assez nombreuses lettres d'anoblissement. En tant que membre de la Société française d'histoire de la médecine, mon attention s'est portée plus spécialement sur les anoblissements de membres des professions médicales, et j'en ai dressé la liste ; soit 30 titulaires.

D'autre part, une liste alphabétique d'après les tables de la Chambre des Comptes de Paris, depuis 1635, a été établie par Mlle Anne-Marie Armelin et publiée dans la revue *Héraldique et Généalogie* de mai-juin 1971. Elle indique 4 anoblissements pour la partie du règne de Louis XIV antérieure à 1704. Pour le XVIII^e siècle, je note 7 noms qui ne figurent pas sur la liste des Archives de la Seine.

En tout, dans ces deux listes, 46 noms.

Une constatation me paraît intéressante. L'on a tendance à reléguer les chirurgiens sous l'Ancien régime dans une situation assez inférieure. Or, je compte autant d'anoblis chez ceux-ci que chez les médecins : 20 médecins, 20 chirurgiens. Deux anoblis sont qualifiés « médecin en chirurgie » et « médecin chirurgien ». Claude-François Carré, anobli en 1785, docteur en médecine de Reims, est chirurgien-major de l'École militaire à Paris.

En outre, un dentiste, un oculiste, un démonstrateur au Jardin royal des plantes.

* Communication présentée à la séance du 19 juin 1982 de la Société française d'histoire de la médecine.

** 12, rue Jacob, 75006 Paris.

Pour la plupart, les anoblis sont des personnages officiels et occupent des charges à la Cour de France. Les uns sont directement au service du roi. Tel, en 1707, Georges Maréchal, premier chirurgien de Sa Majesté (son petit-fils sera créé marquis de Bièvre : il se rendra surtout célèbre par ses calembours). D'autres sont au service de la reine, des princes du sang (duc d'Orléans, comte d'Artois), ou des Cours étrangères apparentées à la Cour de France (roi d'Espagne, reine douairière d'Espagne, duc de Parme, duc de Modène). Quelques-uns servent dans l'armée, en fait dans la Garde royale. Ainsi deux chirurgiens majors de la 1^{re} et de la 2^e compagnies des mousquetaires de la Garde du roi.

Certains accumulent les titres. Aegide-Bertrand Pibrac, anobli en janvier 1752, est maître en chirurgie du collège Saint-Côme à Paris, conseiller de l'Académie royale de chirurgie, ex-premier chirurgien de la reine douairière d'Espagne, chirurgien du duc d'Orléans, régent, ex-chirurgien major des dragons du Régiment royal.

Antoine-Martin Poissonnier des Perrières est médecin ordinaire de la Chancellerie de France, inspecteur général des hôpitaux de la Marine et des Colonies.

Cette documentation peut paraître sèche, ne comportant que des noms, des dates, des fonctions.

Mais il existe d'autres documents auxquels j'ai eu recours, à l'occasion de diverses recherches dans les manuscrits du Cabinet des titres de la Bibliothèque nationale, et qui donnent une image plus vivante de certaines carrières médicales : des concessions d'armoiries et des lettres de noblesse, pièces non pas seulement analysées, mais transcrites intégralement.

Certaines concessions d'armoiries comportent l'attribution d'une fleur de lis d'or. C'est une faveur insigne. En 1711, Jules Clément, l'un des chirurgiens du roi, en bénéficie ; le texte des lettres patentes en précise le motif :

« Après s'être appliqué pendant plusieurs années aux accouchements, avait mérité d'être choisi pour rendre ses services en cette qualité à feu notre fille la Dauphine, et qu'il a eu l'honneur de recevoir au monde ; le Dauphin, le roi d'Espagne et le duc de Berry ; qu'il a reçu de même les enfants dont il a plu à Dieu de bénir le mariage de ces princes, et de plusieurs autres princes et princesses de notre sang royal, depuis plus de trente-cinq ans ».

En janvier 1720, dans son règlement d'armoiries pour Jean Herment, l'un des médecins ordinaires du roi, le juge d'armes Charles d'Hozier spécifie que le roi lui permet de porter dans ses armes une fleur de lis.

Les figures du blason ne symbolisent que rarement la profession médicale ; François Bailly, docteur régent de la Faculté de médecine de Paris, porte : « d'azur à une ancre d'or, entortillée d'une vipère de gueules ».

Certains anoblissements récompensent les services éminents rendus par des médecins au péril de leur vie, lors des grandes épidémies.

C'était en 1719, le cas de Jean Herment, l'un des médecins ordinaires du roi, qui était fils de Jean Herment, lui aussi médecin ordinaire du roi, et petit-fils de Nicolas Herment, médecin à Melun vers 1630.

« Ayant été envoyé par ordres du feu roi notre bisaïeul en différentes provinces de notre royaume affligées de maladies contagieuses pour en arrêter les suites et les progrès, y ayant donné avec un succès singulier des preuves de sa capacité et de son expérience, et ayant souvent exposé sa vie pour le soulagement de ses sujets... En 1709, à Mons et à Soissons, en 1714, dans les provinces de Brie et de Champagne et partie de la Bourgogne, en 1715, dans la paroisse de Limé près de la ville de Marle... ».

Un texte du juge d'armes de France relatant des faits analogues me paraît devoir être reproduit intégralement. Il s'agit de François Bailli, docteur régent de la Faculté de médecine de Paris, anobli par lettres patentes en forme de charte, données à Versailles au mois de mai 1723, signées Louis et, sur le repli, par le roi, contresignées Phelypeaux :

« Les titres glorieux qui ont mérité au sieur Bailli cet anoblissement sont « le zèle et l'affection qu'il fit paraître pour le salut et le bien de l'Etat dans trois occasions différentes de maladies contagieuses, dont la dernière surtout portait un caractère avéré de peste. Envoyé par le roi à La Canourgue (dans le Bas-Languedoc) pour reconnaître la maladie dont cette ville était attaquée, et pour aider de ses conseils et de ses lumières les médecins de la province qui y étaient employés, il s'y rendit de bon gré et s'acquitta de sa commission avec un zèle extraordinaire, jusqu'à négliger sa propre conservation pour procurer la guérison des malades confiés à ses soins et empêcher les progrès d'une maladie si funeste à l'Etat. Comme cette cruelle maladie épargnait rarement ceux qui, à son exemple, faisaient des infirmeries leur demeure accoutumée, il en fut lui-même attaqué d'une manière fort vive, mais à peine eut-il retrouvé la santé que ses premières pensées furent pour les malades. Et quand il vit qu'un nombre considérable de convalescents assuraient le repos et la tranquillité publics, il passa de La Canourgue à Marvejols, ville royale du Gévaudan, sans que le péril évident qu'il courut sur la route fut capable de l'arrêter. Tous les habitants d'un village, effrayés aux approches d'un homme qu'ils disaient sorti du sein même de la contagion, se soulevèrent, prêts à faire feu sur lui. Il méprisa ce danger pour porter du secours dans la ville où on l'attendait. Et pendant trois mois consécutifs, il s'y trouva avec plus de neuf cents malades, lui troisième médecin, et souvent un seul chirurgien, faisant face à tout, obligé de diriger la main inexpérimentée des corbeaux destinés au service des pestiférés, et de présider aux désinfections et traitements des malades de plusieurs autres villes voisines. Enfin, ayant eu ordre de se transporter à Mende, capitale du Gévaudan pour remédier à la maladie qui depuis un an ravageait cette ville, il y termina avec tout le succès qu'on pouvait désirer la carrière pénible et dangereuse de vingt mois de soins vigilants et d'attention soutenue ». Ces lettres adressées au Parlement, à la Chambre des Comptes, et à la Cour des Aides de Paris, et autres officiers compétents, pour être enregistrées dans ces divers tribunaux.

« Les armes qui ont été réglées pour ledit sieur Bailli par le juge d'armes de France sont :

« d'azur à une ancre d'or, entortillée d'une vipère de gueules, cet écu timbré d'un casque de profil, orné de ses lambrequins d'azur, d'or et de gueules. »

Il me semble que je ne puis terminer sur un meilleur exemple.

Les renseignements que je viens d'apporter dans ma communication, je ne les considère que comme échantillonnage et un point de départ. Pour conclure, je forme un souhait : que d'autres recherches soient entreprises dans d'autres dépôts d'Archives et d'autres bibliothèques de Paris et de province, qu'elles soient étendues aux règnes antérieurs. Ainsi pourrait se constituer peu à peu un corpus des membres des professions médicales que les souverains ont tenu à honorer, en leur donnant accès, dans une société hiérarchisée, mais libéralement ouverte aux nouvelles valeurs, au deuxième ordre de l'Etat.

RÉFÉRENCES

Archives de l'ancien département de la Seine et de la Ville de Paris. DC^o, 1, 4, 11, 12, 13, 16, 17, 18, 21, 25, 28, 29, 30, 32.

Bibliothèque nationale, Manuscrits, Cabinet des titres, Cabinet d'Hozier, 343. Nouveau d'Hozier, 21, 99, 151, 187, 263.

Dr René BÉNARD. — « Anobli avec obligation de dérogeance, Julien Clément, chirurgien accoucheur de Madame la Dauphine », in : *Histoire de la médecine*, mai 1952, p. 9 à 19.